



Titre du poste : Technicien(ne) comptable

Supérieur immédiat : Direction générale

Direction/service : Administration

Résumé du poste

La personne titulaire est responsable de l'exécution des tâches liées à la gestion financière et comptable de la municipalité. La personne titulaire veille à l'exactitude des données financières, au respect des normes comptables municipales et à l'application des politiques en vigueur.

Fonctions spécifiques

1. Participer à la préparation des états financiers, du rôle de perception, processus de fin de mois et de fin d'année, du budget annuel d'opérations et d'immobilisations de la Municipalité ;
2. Fournir l'information financière pertinente à l'équipe de direction et effectuer des recommandations ;
3. Effectuer la comptabilité générale, incluant les écritures de journal et la conciliation bancaire conformément aux normes comptables municipales ;
4. Effectuer la comptabilité en lien avec les projets d'investissements, leur source de financement et en assurer le suivi ;
5. Administrer le compte bancaire de la municipalité et approuver les transactions ;
6. Effectuer les demandes de remboursement de taxes aux divers paliers gouvernementaux ;
7. Gérer les liquidités, les placements à court terme, les demandes de subventions, le financement à long terme et le service de la dette : planifier et quantifier les besoins de financement à moyen et long terme ainsi que la taxation s'y rapportant ;
8. Effectuer les redditions de compte aux diverses instances ;
9. Gérer la tenue à jour et la facturation du rôle d'évaluation foncière ;
10. Établir des systèmes et des pratiques administratives efficaces ;
11. Administrer la police d'assurance de la Municipalité (assurance véhicules, bâtiments, responsabilité civile, mise en demeure, etc.) ;
12. Assister les vérificateurs externes ;
13. Exécuter toutes autres fonctions pouvant être jugées connexes par le supérieur immédiat.

Cette description n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir et reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.



Exigences

- Technique en comptabilité (DEC) (ou l'équivalent) ;
- 3 à 5 années d'expérience pertinente.